



## **Pour la reconnaissance de l'État de Palestine, pour l'application du droit international**



Depuis les crimes perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier, le gouvernement israélien s'est lancé dans une politique meurtrière touchant principalement les populations civiles palestiniennes de Gaza : bombardements aveugles, attaques contre des camps de réfugiés (Rafah), destruction de toutes les infrastructures, notamment sanitaires, blocage des approvisionnements, de l'eau, de l'électricité, déplacements forcés... provoquant des dizaines de milliers de morts civiles.

Malgré les décisions de la Cour Internationale de Justice, demandant à Israël de protéger les populations palestiniennes contre un risque génocidaire, puis exigeant l'arrêt immédiat des opérations militaires, celles-ci se sont intensifiées. Parallèlement, la situation en Cisjordanie se dégrade, avec la poursuite de la colonisation et la multiplication des attaques contre les Palestiniens. Face à ce déni du droit, le procureur de la Cour pénale internationale a requis des mandats d'arrêt contre les principaux dirigeants du Hamas et du gouvernement israélien, dont le Premier Ministre. Le SNES-FSU salut cet acte courageux dont il souhaite qu'il se traduise dans les faits : les véritables responsables doivent être poursuivis et condamnés.

Il réaffirme qu'il appelle à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages, à la résolution du conflit par la négociation dans le cadre du droit international qui doit être appliqué, ce qui implique la fin de l'occupation et de la colonisation de la Cisjordanie et de Gaza.

Le droit des Palestiniens à un État libre, indépendant, viable et démocratique, avec des frontières sûres, à côté de l'État d'Israël, doit être réaffirmé. Dans ce sens, une très large majorité des membres de l'ONU ont voté pour l'admission de l'État de Palestine au sein de l'organisation, qui a cependant été bloquée par les États-Unis.

Le SNES-FSU se félicite du vote de la France en faveur de cette admission.

Mais cet acte, symbolique dans le contexte, ne peut suffire. Aujourd'hui, la reconnaissance de l'État de Palestine apparaît comme un des moyens de faire pression sur le gouvernement israélien, et de renforcer la légitimité des Palestiniens à réclamer l'application du droit international.

Il n'est plus temps de tergiverser ou de poser des conditions pusillanimes : la France doit, comme les 149 autres États qui l'ont déjà fait, ou l'ont annoncé, reconnaître immédiatement l'État de Palestine.

*A Paris, le 31 mai 2024*